

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SEANCE DU 30 Avril 2026

Objet de la délibération : DÉTERMINATION DES INDEMNITÉS MENSUELLES DE FONCTION PERÇUES PAR LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 21 Avril 2026

Transmise au Contrôle de légalité le 05 Mai 2026

Affichée le 05 Mai 2026

Nombre de Conseillers Syndicaux :

En exercice : 88

Présents : 50

Pouvoirs : 6

Votants : 56

Vote : 56

L'an deux mille vingt-six, le trente Avril à 13h30, le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, à PUGET VILLE au sein de la salle Jean LATOUR, sous la présidence de Monsieur Kévin BOYER.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R5212-11 du CGCT, modifié par le décret 2004-615 du 25/06/2004 et publié au JO le 29/06/2004
Vu le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration à compter du 1er mars 2008 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation à compter du 1^{er} juillet 2023 et publié au JO du 29 juin 2023 ;

Considérant que ce décret s'applique aux indemnités de fonction des élus des syndicats intercommunaux ;

Considérant que le SIVAAD fait partie de la tranche des EPCI de plus de 200 000 Habitants en raison de la population totale du périmètre du syndicat ;

Considérant que les montants bruts mensuels des indemnités de fonction des élus, retenus en fonction des contraintes budgétaires, sont les suivants :

*Indemnité de fonction brute mensuelle du Président : 21,66% de l'indice brut 1027 soit 890,34€

*Indemnité de fonction brute mensuelle des Vice-Présidents : 8,66% de l'indice brut 1027 soit 355,97€

Considérant que le Président propose de passer au vote les taux d'indemnité du Président et des vice-Présidents ;

Considérant que le Président annonce les résultats du vote :
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : Unanimité

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- Oüï l'exposé de Monsieur le Président

Décide à l'unanimité d'allouer à compter du 5 mai 2026 à mesdames et messieurs les membres du bureau syndical les indemnités prévues pour les EPCI, avec les taux arrêtés à 21,66% de l'indice brut 1027 soit 890,34€ pour le Président, et 8,66% de l'indice brut 1027 soit 355,97€ pour les vice-présidents,

- Dît que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget primitif du SIVAAD
- Dît que la présente délibération annule et remplace la précédente datée du 16 septembre 2020

Ainsi fait et délibéré, le 30 avril 2026 à PUGET VILLE.



Pour extrait conforme

Le Président du SIVAAD

Kévin BOYER

Étaient présents :

Délégués Titulaires Présents	
BANDOL	COULON Valérie
BORMES	MAZZOCHI Pascale
CARCÈS	PEYBERNES Colette – TORRI Yvette
CAVALAIRE	DAGORN Catherine
ÉVENOS	LORIN Sébastien – IMBERT Patrick
FIGANIÈRES	OSTORERO Alain
FLASSANS	PERON-BOTTA Laetitia – FOURNIER Thibault
GASSIN	MARCELLINO Anne-Marie
LA CROIX VALMER	FAWER Cédric -
LA FARLEDE	CORPORANDY-VIALON Virginie
LA LONDE LES MAURES	SCHATZKINE Nicole – MAZZONI Sylvie
LA VALETTE DU VAR	LECLERC Thierry – BACHELOT Stéphanie
LE BEAUSSET	DELORME Laurent
LE PRADET	PEYRATOUT Jean-Michel
LE REVEST les Eaux	VIZIALE Jean-Marc – GIANNINI-AUDDINO Flavia
LE VAL	VILAIN Josiane – PRIN DERRE Robert
MONTFERRAT	CANTIN-CARLETTI Véronique – BOUKADIDA Céline
MONTFORT SUR ARGENS	BURLANDO Marie-Pierre
OLLIOULES	RIGHI Dominique – VACCARO Antoine
PIGNANS	RABILLER Noël
PIERREFEU	MATTEI Sylvie – PIZZORNO Maryse
PUGET-VILLE	ROUX Jean-Pierre – HECKMANN Ingrid
RIANS	BEAUBRAS Frédéric
SAINT CYR UR MER	GROC Cynthia

SAINT MANDRIER sur Mer	MARIN Michel – DEMIERRE Colette
SAINT MAXIMIN	VALETTE Philippe – GIANINETTI Christian
SANARY sur Mer	SEGOND Pierre – SZPICZAK Valérie
SIX FOURS	BALDACCHINO Gilles
SOLLIÈS PONT	RAVINAL Danièle – FILLON Franck
SOLLIÈS TOUCAS	PANIGOT Audrey – BRASTEL Bérengère
TOURVES	BOYER Kévin
VIDAUBAN	TROTET Élie

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
BORMES	FLORIS Marie-Claire
CAVALAIRE	RODRIGUEZ Philippe
LE LAVANDOU	MANCARDI Julien
LE PRADET	PIRAS Graziella
PIGNANS	GIACOMAZZO Jean
RIANS	VERCROUTE Christophe
SIX FOURS Les Plages	MONIER Élodie
TOURVES	CRABETT Josiane

Pouvoirs	
GASSIN	Wolak Karine à MARCELLINO Anne-Marie
LE LAVANDOU	AMIGUES Pascaline à MANCARDI Julin
SAINT ZACHARIE	COLETTA Eliane à BOYER Kévin (TOURVES)
SAINT ZACHARIE	POLLUS Alfred à CRABET Josiane (TOURVES)
SOLLIES VILLE	TIJADI Marie-Ange à BRASTEL Bérengère
VIDAUBAN	DUBERN Audey à PANIGOT Audrey

Délégués Suppléants sans voix délibérative	
SAINT MANDRIER sur Mer	LABROUSSE-KYPRAIOS Sylvie
SOLLIÈS PONT	SALTETTO Hélène

Absences excusées	
BRUE AURIAC	COUSIN Karine
BORMES	COMBALOT Pierre
BRUE AURIAC	REINA Béatrice – COUSIN Karine
FAYENCE	BAÏLÉ Olivier
LA CROIX VALMER	DE VERON DE LA COMBE Philippe
LA FARLÈDE	GRILLOT Romain
LA GARDE FREINET	ANDRE Thierry
LE PRADET	ROGER Isabelle
PIGNANS	TROISI Valérie
RAMATUELLE	FRESIA Martine
SAINT TROPEZ	MASSE FRUITIER Caroline – MAS VILON Florie
SAINT ZACHARIE	COLETTA Eliane
TOURRETTES	BOUGE Camille – RASKIN Arnaud

Membres du Bureau (mandat en cours 2020– 2026)

Mr Christian TOULOUSE (Président)

Départ de délégués représentants les Communes adhérentes

LA LONDE-LES-MAURES : Mesdames SCHATZKINE Nicole et MAZZONI Sylvie

BANDOL : Mme Valérie COULON

VIDAUBAN : Monsieur Elie TROTET

SANARY-SUR-MER : Monsieur Pierre SEGOND et Madame Valérie SZPICZAK

TABLEAU RECAPITULATIF

PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS	INDEMNITES VERSEES
Monsieur Kévin BOYER - PRESIDENT DU SIVAAD	890,34 €
Monsieur Jean-Marc VIZIALE - 1er VICE-PRESIDENT	355,97 €
Madame Danièle RAVINAL - 2ème VICE-PRESIDENTE	355,97 €
Madame Audrey PANIGOT - 3ème VICE-PRESIDENTE	355,97 €
Monsieur Jean-Pierre ROUX - 4ème VICE-PRESIDENT	355,97 €
Madame Anne-Marie MARCELLINO - 5ème VICE-PRESIDENTE	355,97 €
Madame Maryse PIZZORNO - 6ème VICE-PRESIDENTE	355,97 €
Monsieur Frédéric BEAUBRAS - 7ème VICE-PRESIDENT	355,97 €
Monsieur Dominique RIGHI - 8ème VICE-PRESIDENT	355,97 €
Monsieur Philippe VALETTE - 9ème VICE-PRESIDENT	355,97 €
Madame Virginie CORPORANDY-VIALON - 10ème VICE-PRESIDENTE	355,97 €